Garantir les soins de demain avec un don d'assurance-vie

Fondation Hôpital général de Montréal





Don d'assurance-vie

Le don d'une assurance-vie est un moyen de faire un don important plus tard, mais à un coût modique aujourd'hui. C'est un bon outil à prendre en considération lorsque vous planifiez votre avenir financier. En effet, il permet d'équilibrer vos dons de bienfaisance et leurs avantages afin de maximiser le montant que vous laissez à vos héritiers.

Options

Il y a trois options de don d'assurance-vie que vous pouvez choisir en fonction de votre situation et vos objectifs.

Types de don d'assurance-vie		Crédit d'impôt
Donner une politique existante	Vous pouvez céder la propriété* d'une police que vous détenez actuellement et nommer la Fondation de l'Hôpital général de Montréal comme propriétaire et bénéficiaire irrévocable.	Vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande de votre police, comme si vous aviez fait un don en espèces. Si votre police est partiellement payée, vous recevrez aussi des reçus fiscaux pour toutes les primes que vous paierez par la suite.
Acheter et donner une nouvelle police	Vous pouvez décider de souscrire à une nouvelle police et nommer la Fondation de l'Hôpital général de Montréal comme propriétaire et bénéficiaire irrévocable de cette police.	Vous recevrez des reçus d'impôts pour toutes les primes que vous payez.
Désigner la Fondation comme bénéficiaire	Vous pouvez décider de nommer la Fondation de l'Hôpital général de Montréal comme bénéficiaire de votre police.	Votre succession recevra un reçu fiscal pour la valeur du capital décès.

*Au moment de la cession, s'il existe un excédent de la valeur de rachat sur le coût de base rajusté de votre police, ce montant devra être ajouté à votre revenu imposable. Consultez votre conseiller financier pour vous assurer que cette option vous avantage sur le plan fiscal.

Avantages

- Selon l'option de don choisie, vous pouvez profiter des avantages fiscaux de votre vivant ou en faire bénéficier votre succession.
- C'est un moyen stratégique de faire un don d'une valeur significative.
- Vous n'aurez pas de frais administratifs ou d'homologation pour planifier votre don d'assurance-vie, contrairement aux dons testamentaires.
- Un don d'assurance-vie peut être organisé facilement et rapidement avec votre courtier en assurance vie.

Exemple

Vous souscrivez une police d'assurance-vie de 100 000 $ et désignez la Fondation de l'Hôpital général de Montréal (FHGM) comme bénéficiaire, mais vous en restez propriétaire. Vous paierez des primes annuelles de 2 000 $, payables sur un terme de 10 ans. À votre décès, votre succession recevra un crédit d'impôt de 50 000 $*.

Désigner la Fondation comme bénéficiaire de votre assurance-vie

Coûts des primes d'assurance	**- 20 000 $ (2 000 $ x 10 ans)**
Valeur du don à la FHGM (capital décès de la police)	**100 000 $**
Crédit d'impôt pour la succession	**+ 50 000 $**

*Les scénarios sont présentés à titre d'illustration uniquement. Pour simplifier le calcul, le taux d'imposition et le taux de crédit d'impôt ont été arrondis à 50 % pour un don fait au Québec.

Prochaines étapes

1. Discutez avec votre conseiller financier et votre courtier d'assurance de la possibilité de faire don d'une police d'assurance-vie. Ils vous aideront à évaluer les avantages pour vous et votre succession.
2. Révisez avec votre courtier d'assurance les termes de votre police actuelle ou évaluez la possibilité d'achat d'une nouvelle police.
3. Communiquez avec la Fondation de l'Hôpital général de Montréal afin que nous puissions vous accompagner dans les étapes administratives menant à votre don.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

L'équipe des dons planifiés
donsplanifies@fondationhgm.com
514 934-8230

Fondation de l'Hôpital général de Montréal
1650 avenue Cedar, Bureau E6-129
Montréal, QC H3G 1A4

Numéro d'organisme de bienfaisance : 119000974 RR0001